

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008003

Signataire :

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et le Région Ile de France concernant la réhabilitation sans extension du centre nautique dans le cadre du dispositif de soutien au développement des piscines en Ile de France "plan piscines"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°CR 69-07 en date du 28/09/2007 par laquelle la Région d'Ile-de-France a créé un dispositif d'aide relatif au développement des équipements aquatiques accessibles au plus grand nombre,

Vu le projet de convention entre la commune et la Région Ile-de-France concernant la réhabilitation sans extension du centre nautique municipal,

Considérant que ce projet de convention prévoit que la Région Ile-de-France allouera une subvention d'un montant d'environ de 750 000 euros représentant 25% du coût total HT des travaux plafonné à 3 000 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le maire à signer le projet de convention qui fixe les engagements réciproques des parties et les modalités de versement de ce financement ainsi que le contrôle de son utilisation,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer le projet de convention devant être conclue avec le conseil Régional d'Ile-de-France relative à la réhabilitation sans extension du centre nautique dans le cadre du dispositif de soutien au développement de piscine en Ile-de-France « Plan Piscine ».

le Maire